

Département de la Haute-Savoie

COMMUNE
DE
LA BALME DE SILLINGY

SERVICES TECHNIQUES

13, Route de Choisy

BP 44

74 331 LA BALME DE SILLINGY Cedex

Téléphone : 04.50.68.89.02

**ARRETE DU MAIRE
TECHNIQUES
S.T. N° 2021.33 PR**

Provisoire interdisant la circulation
Chemin dit VC n°6

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA BALME DE SILLINGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2

VU le Code de la route et notamment son livre IV,

VU le Code de la voirie routière,

VU le code pénal, notamment ses articles L.131-13 et R.610-5,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU la demande formulée le 15 avril 2021 par l'entreprise DEGEORGES TP, dont le siège est sis Mougny 74270 Chilly pour le compte de la CCFU.

CONSIDERANT les travaux de terrassement pour la pose d'une canalisation d'eau potable, il nécessite de d'interdire la circulation sur le chemin dit VC n° 6 à partir du **lundi 19 avril 2021 jusqu'au lundi 31 mai 2021 inclus**.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite sur le chemin dit VC n° 6 à partir du lundi 19 avril 2021 jusqu'au lundi 31 mai 2021 inclus.

ARTICLE 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/heure pour tous les véhicules aux abords du chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des Services Municipaux.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux de la commune de la Balme de Sillingy, ainsi que les Services placés sous son autorité sont chargés de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Balme de Sillingy,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Fier et Ussets,
- Monsieur le Commandant du CSP d'EPAGNY,
- Monsieur le Chef de Corps du CPI de Sillingy,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur Le Directeur de l'entreprise DEGEORGES TP,
- Monsieur le Directeur du cabinet CSPS BERARD

chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Balme de Sillingy, le 15 avril 2021

Le Maire,

Séverine MUGNIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet arrêté

